



## CONSIGNES ET RECOMMANDATIONS A L'ATTENTION DES PARENTS

### LES FORMALITES : quels papiers pour voyager ?

Votre enfant est de nationalité française : assurez-vous qu'il est en possession de sa CNI ou passeport en cours de validité et de l'autorisation de sortie de territoire signée par vos soins.

Toutes les informations concernant l'autorisation de sortie de territoire peuvent être consultées sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Si votre enfant n'est pas de nationalité française, en fonction de sa nationalité et des pays traversés et visités, nous vous invitons à vous renseigner sur les formalités en vigueur auprès du/des consulats concernés. L'autorisation de sortie de territoire est également nécessaire.

N'oubliez pas de remettre à votre enfant la carte européenne d'assurance maladie.

Toute la réglementation pour voyager en Italie est à consulter sur

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/italie/>

### BAGAGES & EFFETS PERSONNELS

Assurez-vous que votre enfant voyage léger, en emportant un petit sac à dos pour les déplacements quotidiens (attention : aucun objet tranchant n'est autorisé) et un seul bagage à placer dans la soute de l'autocar. Que vous optiez pour une valise cabine ou pour un sac de voyage souple, plus facile à manier et plus léger, attention à la taille : elle ne pourra excéder celle d'une valise cabine (H55 x L35 x P20 cm environ). Pour les voyages en avion, veuillez vous rapprocher du professeur organisateur afin de connaître le type de bagage autorisé et ses dimensions, en fonction de la réservation qui a été effectuée.

Veillez à ce que seul l'essentiel soit emporté, en adéquation avec la destination et la saison, ainsi que le linge de toilette et une bouteille réutilisable.

Il est fortement déconseillé d'emporter des objets de valeur ! En cas de vol, les compagnies d'assurance ne couvrent pas le vol des objets et effets laissés dans l'habitacle de l'autocar : aucun effet ne doit donc être laissé hors des soutes. Aucun remboursement ne pourra être envisagé.

Nous vous rappelons que chacun est responsable de ses effets personnels. En aucun cas CLC et ses prestataires ne pourront s'occuper de gérer les effets oubliés sur place.

En cas de traitement médical particulier, emporter les médicaments personnels ainsi qu'une photocopie de l'ordonnance (voir le paragraphe ALLERGIES ALIMENTAIRES).

### L'HEBERGEMENT EN FAMILLES HOTESSES

Vivre dans un pays étranger, c'est avant tout accepter son mode de vie, ses coutumes et respecter les hôtes qui nous reçoivent. Voici quelques conseils qui faciliteront l'intégration et assureront la réussite du séjour : respecter les horaires des repas et de retour des excursions, ranger sa chambre et rassembler ses effets personnels, goûter tous les plats préparés par l'hôtesse ou l'hôte...

La courte durée du séjour ne permettra pas à chacun de progresser en langue, et certains malentendus sont souvent dus à des problèmes de compréhension. Vos professeurs sont vos référents pendant le séjour, n'hésitez pas à leur faire part de toute difficulté pendant le séjour, n'attendez pas la fin du séjour.

### L'HEBERGEMENT COLLECTIF

Il est impératif de respecter le règlement intérieur de l'établissement ainsi que le repos des autres clients individuels ou groupes.

### LES ECO-GESTES A ADOPTER

Il est important d'emporter des vêtements de saison.

Pour la douche quotidienne, on pense bien à couper l'eau quand on se savonne. 5 minutes suffisent amplement pour se laver et se rincer, même avec des cheveux longs, et cela permet à tous un accès à la salle de bain qui est partagée.

Et désormais, hôteliers et familles hôtesses ne fourniront plus de bouteilles en plastique dans les paniers repas : chacun doit voyager avec sa bouteille réutilisable.



## ALLERGIES ALIMENTAIRES

- Si votre enfant est concerné par une allergie alimentaire, vous devez rédiger un document indiquant clairement les aliments que votre enfant doit éviter de façon précise et détaillée, il sera rédigé en français et dans la langue du pays visité. Il devra être accompagné de tout document contenant des informations nécessaires à la gestion de l'allergie alimentaire décrite. Vous devrez remettre ce document à l'Etablissement, responsable de la collecte des informations auprès des représentants légaux des enfants et de la transmission à C.L.C. au plus tard 60 jours avant le départ du séjour. CLC transmettra ledit document au prestataire qui étudiera la possibilité d'accueillir l'enfant concerné sous 10 jours, et qui peut refuser ou conditionner l'accueil du participant :
- En cas de refus : CLC informe l'établissement dès réception de cette décision.
- En cas d'acceptation avec ou sans condition : CLC en informe l'établissement qui vous transmettra les informations, et vous vous engagez au respect des éventuelles conditions d'accueil précisées par le prestataire. Par ex : pour les allergies au gluten, l'élève doit apporter son propre pain (notamment pour les panier-repas), ses biscuits, etc.... Vous devrez également garantir à l'établissement que votre enfant est en capacité de gérer son allergie de façon autonome, et que les médicaments d'urgence sont en sa possession à tout moment, et en quantité suffisante.
- Nous vous informons qu'en fonction des destinations, les lieux d'hébergement peuvent être situés à des distances éloignées des hôpitaux ou centres médicaux, et que les familles d'accueil ou responsables de structure d'hébergement ne sont ni autorisés, ni qualifiés pour administrer le moindre médicament aux participants pendant leur accueil, et ce même lorsqu'une procédure d'urgence ou une prescription médicale est fournie. Les participants restent sous l'entière responsabilité du professeur chargé d'encadrer le séjour.
- Vous devrez compléter l'éventuelle décharge de responsabilité demandée par les prestataires.

Dans tous les cas, la décision d'accepter ou non un participant relève de la seule autorité de CLC, sur la base des informations communiquées par vos soins et l'établissement, et de sa capacité à accueillir le participant dans des conditions permettant de protéger et sécuriser sa santé.

## TRAITEMENT MEDICAL

Vous devrez garantir à l'Etablissement que votre enfant est en possession de son traitement médical à tout moment, et qu'il est en capacité de gérer sa prise en toute autonomie.

Vous êtes informés qu'en fonction des destinations, les lieux d'hébergement peuvent être situés à des distances éloignées des hôpitaux ou centres médicaux. Il est également informé que les familles d'accueil ou responsables de structure d'hébergement ne sont ni autorisés, ni qualifiés pour administrer le moindre médicament aux participants pendant leur accueil, et ce même lorsqu'une procédure d'urgence ou une prescription médicale est fournie. Les participants restent sous l'entière responsabilité du professeur chargé d'encadrer le séjour.

## PMR

L'Etablissement s'engage à informer CLC de la présence de toute personne en situation de handicap dès la réservation du séjour afin que les mesures d'accueil nécessaires puissent être étudiées en matière de transport et d'hébergement, et qu'une solution adaptée soit proposée.

Certains séjours ou activités peuvent ne pas être adaptées pour des personnes à mobilité réduite. CLC se réserve le droit de refuser un participant si les conditions d'accueil adéquates ne peuvent être remplies.

## LES ASSURANCES

Un PACK ASSURANCES assistance/rapatriement/annulation/vol de bagages a été proposé en option à l'établissement scolaire. Vous pouvez vous rapprocher du professeur responsable afin de prendre connaissance des garanties offertes et de leurs conditions. Vous pouvez également les consulter sur notre site [www.voyage-scolaire.fr](http://www.voyage-scolaire.fr) dans la rubrique « Infos pratiques » → « Conditions d'assurances » → « CGV Assurance ».

Tout dégât matériel causé par votre enfant devra être couvert par votre responsabilité civile ou celle de l'établissement.

## LES SORTIES NOCTURNES

Les élèves ne sont pas autorisés à sortir le soir non accompagné d'un adulte. Cette règle s'applique également aux élèves majeurs.

## DISCIPLINE

Si le comportement de votre enfant est un obstacle au bon déroulement du séjour, les professeurs et/ou le chef d'établissement mettront en place un rapatriement disciplinaire, sans délai et à votre charge.

# BON VOYAGE !

CLC est le spécialiste des séjours linguistiques et culturels depuis + de 50 ans !  
DECOUVREZ TOUS NOS SEJOURS LINGUISTIQUES POUR JUNIORS, ADOS, ETUDIANTS sur  
[www.clc.fr](http://www.clc.fr)